

Séjour d'été 2019

Du 12 au 16 Août

~

Lac de Serre-Ponçon

Date limite dépôt du dossier
d'inscription : 7 juin 2019



5 Jours
4 Nuits



Séjour en tentes

Camping

Baignade

TARIF UNIQUE :

295,00€ TTC

L'association Familles Rurales
de Salles-Curan



vous propose son

**Séjour de vacances
au Lac de Serre-Ponçon**

Eté 2019

Du lundi 12 au vendredi 16 Août 2019

L'inscription

Le séjour est ouvert aux enfants de 9 à 13 ans.

Pour les 6-8 ans, un autre séjour « mini-camp » est prévu.

Attention, **15 places seulement sont disponibles.**

Une liste d'attente sera mise en place.

Pour toute inscription, **une pré-réservation est à effectuer par mail** dès l'ouverture des inscriptions à l'adresse suivante :

frsallescuran@gmail.com en précisant le nom, prénom, et la date de naissance des participants, ce qui vous permet de bloquer au plus tôt les places pour vos enfants. Les nouveaux enfants qui n'ont jamais été inscrits au centre devront également remplir le dossier d'inscription du centre de loisirs, qui est à demander par mail. Pour une validation définitive, le dossier d'inscription complet est à nous retourner avec les pièces demandées ainsi que le règlement intégral du séjour **impérativement avant le 7 juin 2019.**

Annulation

Toute annulation intervenant après la date limite de dépôt du dossier d'inscription, ne pourra être remboursée.

L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent ou si le nombre d'inscrits est insuffisant, de modifier ou d'annuler le séjour.

Les lieux

Le séjour de vacances se déroulera au camping «La Garenne», à Crots. Durant le séjour, nous disposerons de différents lieux de vie que le camping met à notre disposition : un terrain permettant de disposer un nombre de tentes suffisant, l'électricité, des sanitaires, des douches, ainsi qu'une salle de repli en cas de météo capricieuse (alertes, demande de la préfecture...). **Toutefois, les tentes ne sont pas fournies. Merci de nous informer si vous avez la possibilité d'en prêter une.**

Le transport

Nous partirons avec deux minibus au départ de Bouloc.
En effet, les activités prévues nécessitent d'être véhiculé sur place.
Nous demanderons aux familles de fournir un rehausseur si nécessaire.

L'équipe

Les dispositions relatives aux normes d'encadrement des mineurs en centres de loisirs et en séjour de vacances sont fixées, pour un accueil de mineurs de plus de 6 ans, à un taux d'encadrement de

1 animateur pour 12 enfants.

Toutefois, dans la mesure où nous privilégions avant tout la sécurité et le confort de vos enfants, nous préférons que l'équipe d'encadrement du séjour de vacances soit composée de 3 encadrants, à savoir :

- Un directeur de séjour : Robin RAMOS, diplômé BPJEPS
(Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports)

- Une animatrice qualifiée BAFA
(Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)

- Une animatrice stagiaire BAFA ou non diplômée

Les activités

Le programme d'activités est donné à titre indicatif et peut varier en fonction des effectifs, des conditions météorologiques, etc...

Les activités proposées nécessitent :

- un **certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives**, délivré par un médecin
- Le « **savoir-nager** », **obligatoire pour les activités nautiques**

Toutes les prestations proposées sont encadrées par des moniteurs diplômés. Les activités proposées par les prestataires sont toutes adaptées aux âges et aux conditions physiques du public accueilli.

Il s'agit de :

Rafting : descente de rapides en raft (bateau)

VTT : VTT de descente encadré par un moniteur

Canyoning : activité de pleine nature qui consiste à progresser dans des torrents, ruisseaux, rivières, gorges, nager en eau vive, sauter, descendre en rappel, etc...

Aquaparc : Parc aquatique sur l'eau

Le « savoir-nager » est obligatoire pour ces activités.

En dehors de ces temps d'activités prévus avec les prestataires diplômés d'Etat, l'équipe d'animation mettra en place divers grand jeux, activités et temps collectifs.

La journée type

7h30-9h00 : Lever + Petit déjeuner + Toilette
9h00-12h00 : Activités
12h00-13h45 : Préparation cuisine + Temps de repas
13h45-14h00 : Temps libre / Repos
14h00-16h30 : Activités
16h30-17h00 : Goûter
17h00-18h30 : Douches / Temps libre
18h30-20h00 : Préparation cuisine + Temps de repas
20h00-20h30 : Brossage de dents + Toilette
20h30-21h30 : Veillée (petite activité calme avant d'aller dormir)
21h30 : Coucher

Règlement intérieur et Autorisations

Durant le séjour, le règlement intérieur du centre de loisirs s'applique. De la même manière, les autorisations de photos et de sorties signées lors de votre inscription au centre de loisirs font office d'accord pour le séjour.

Si un enfant ne respecte pas les règles, se met en danger volontairement ou influence négativement la vie du groupe, un rapatriement disciplinaire sera envisagé.
Tous les frais liés à cet éventuel rapatriement seront à la charge des responsables de l'enfant.

Frais médicaux

Il est possible que le centre de loisirs fasse l'avance de frais médicaux (honoraires médicaux, radios, médicaments, ou autre...) pour un participant.

Ainsi, vous recevrez une facture correspondant aux frais médicaux avancés. Dès réception de votre règlement, nous vous retournerons la feuille de soins que vous adresserez à votre Caisse de Sécurité Sociale et votre mutuelle afin d'en obtenir le remboursement.

Vous trouverez ci-contre le dossier d'inscription à compléter et à ramener accompagné du règlement par chèque à l'ordre de « AFR Salles-Curan », d'un **montant de 295 euros impérativement avant le 7 juin 2019.**

Pour tout renseignement, nous contacter :

Par mail : frsallescuran@gmail.com
Par téléphone (Directeur) : 07-81-12-34-70

